

Déclaration relative à la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse

La Journée mondiale de la liberté de presse célébrée le 3 mai de chaque année, a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1993 suivant la recommandation adoptée lors de la vingt-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO en 1991, et après la tenue du Séminaire pour le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste.

Ce séminaire s'est déroulé à Windhoek (Namibie) en 1991, et a conduit à l'adoption de la Déclaration de Windhoek sur la promotion de médias indépendants et pluralistes. Cette déclaration exigeait l'établissement, le maintien et la promotion d'une presse pluraliste, libre et indépendante en faveur de la préservation de la démocratie et du développement économique.

Cette journée mondiale s'enracine encore plus loin dans l'histoire des Nations Unies. La journée mondiale de la liberté de la presse met en lumière le travail essentiel que les journalistes accomplissent dans la construction de la démocratie et dans la consolidation de l'Etat de Droit.

En effet, il est stipulé, dans l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 que : *« Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »*

Le thème de cette année : « Façonner un avenir des droits : la liberté d'expression, clé de voûte des droits humains », nous rappelle que la liberté de la presse est indispensable à la réalisation des droits de l'homme. Les médias sont des acteurs incontournables de la protection de tous les autres droits fondamentaux : la liberté d'opinion, d'information et d'expression, la justice, la paix.

Aujourd'hui, la liberté de la presse est attaquée par ceux qui ont peur de son influence. L'intégrité physique et le droit à la vie des journalistes sont violés à travers le développement de l'espace numérique, qui incite au harcèlement, à l'intimidation et à la surveillance. La liberté de la presse est menacée par la désinformation et les discours de haine.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), rappelle que 2022 avait été l'année la plus meurtrière pour la profession. 86 journalistes ont été tués, principalement en dehors des zones de guerre, soit une augmentation sidérante de 50% par rapport à l'année précédente. Près de trois quarts des femmes journalistes ont subi des violences en ligne, et une sur quatre a été menacée physiquement.

Ce sentiment d'insécurité et d'impunité est amplifié par l'effondrement financier de dizaines d'organes de presse menaçant davantage la liberté d'expression.

La célébration du 30e anniversaire de la Journée mondiale de la liberté de la presse rappelle que la liberté de la presse en tant que clé nécessaire à la jouissance de tous les autres droits de l'homme, fait partie de la solution et non du problème.

Le Conseil National des Droits de l'Homme encourage l'Etat de Côte d'Ivoire pour les initiatives prises en vue de garantir la liberté de la presse. Le CNDH note que notre pays est passé de la 37e place sur 180 pays en 2022 à la 54^{ème} place en 2023 au classement de Reporters sans frontières (RSF), selon un rapport de cette organisation.

A l'effet d'améliorer ce classement, le CNDH :

- Exhorte le gouvernement à poursuivre ses efforts visant à assurer plus de liberté aux acteurs des medias ;
- Encourage les organisations professionnelles des medias à œuvrer pour le respect de l'éthique et de la déontologie du métier de journaliste ;
- Invite les médias à promouvoir la paix et la cohésion nationale dans leurs productions.

Fait à Abidjan le 3 mai 2023

**Pour le conseil
La présidente**



Namizata SANGARE

